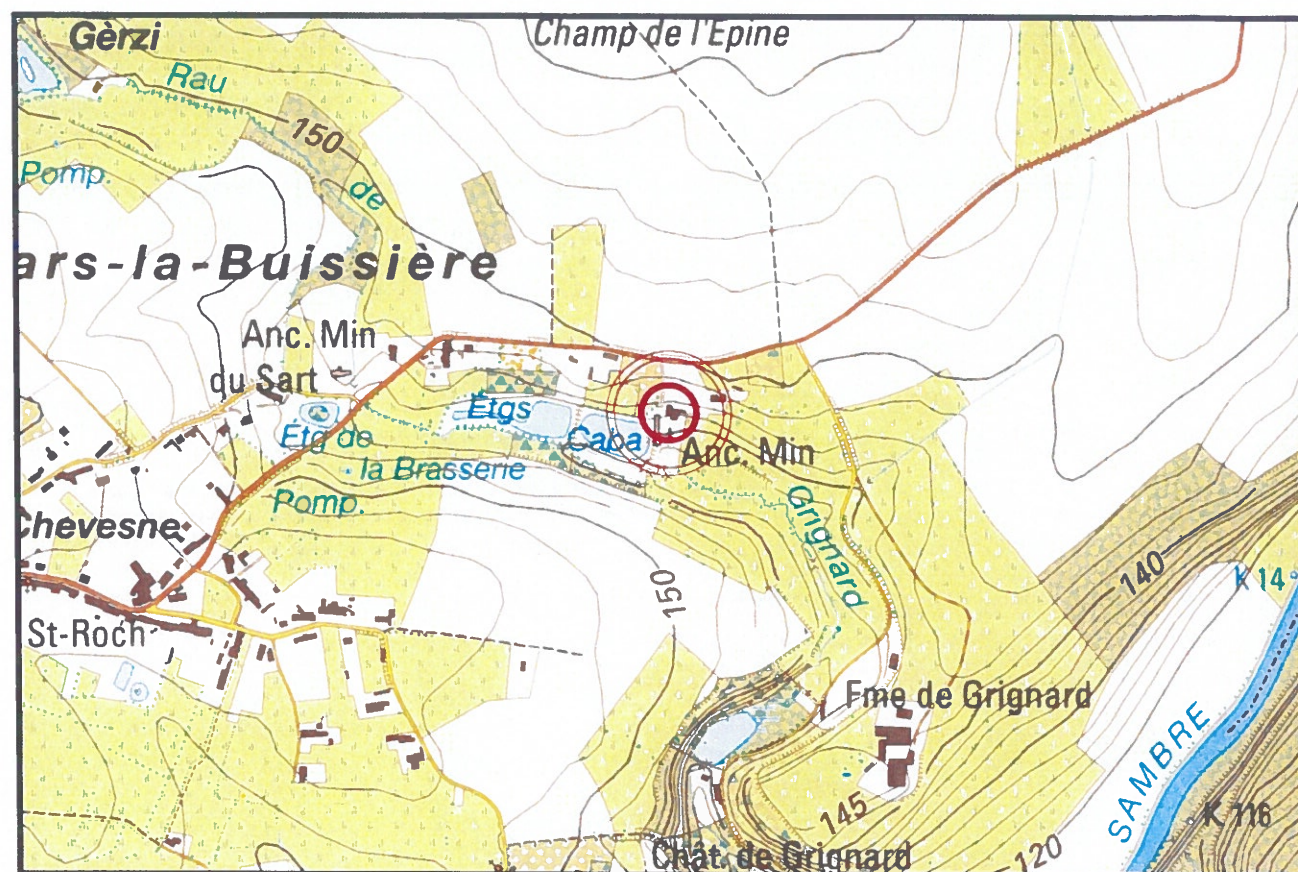
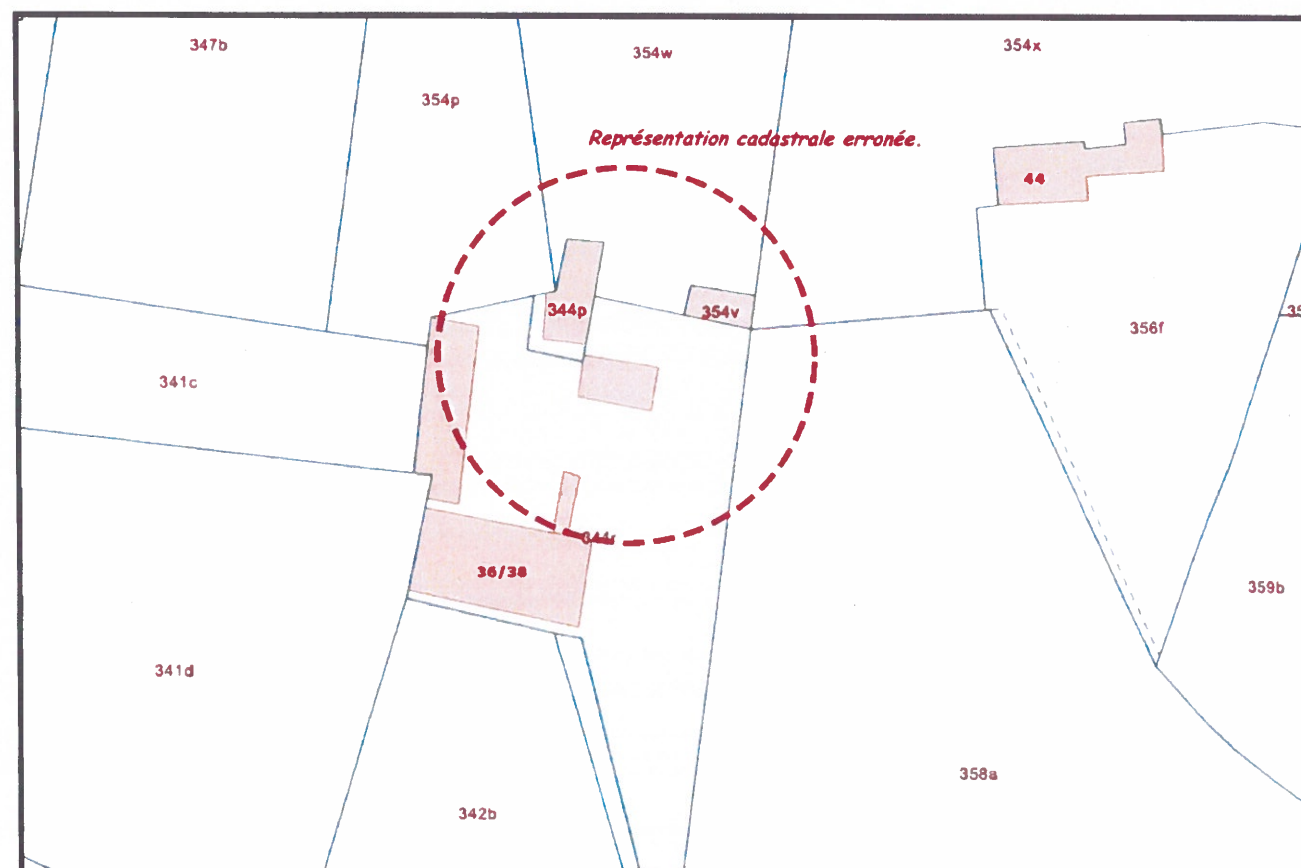


Plan de situation - Ech: 1/10.000.



Situation cadastrale - Ech: 1/1.000.



Commune de LOBBES 2EME DIV.

SARS-LA-BUISSIÈRE.

Rue du Tordoir n° 36 et 44.

Section B parties des n° 344 P, 344 R, 354 P et 354 W.

Procès-verbal de mesurage et de bornage.

L'an deux mil quatorze, le sept juin,

Je soussigné, Gui DELHAYE, diplômé Géomètre-Expert Immobilier, inscrit au tableau du Conseil fédéral des Géomètres-Experts sous le n° GEO/04/0125, assermenté par le Tribunal de Première Instance de Charleroi, demeurant à 6567 Merbes-le-Château, rue Saint-Martin, 58,

A la requête de Mademoiselle France DUBOIS demeurant rue du Tordoir n° 36 à 6542 SARS-LA-BUISSIÈRE,

En accord avec Madame Paule BUISSERET et Madame Thérèse TRICOT respectivement propriétaires des biens sis rue du Tordoir n° 44 et n° 36 à 6542 SARS-LA-BUISSIÈRE,

Vu les plans dressés le 22/03/1969 par le géomètre RIGAL et le 28/02/1970 par le géomètre ROMAIN,

Vu les divergences existantes entre le tracé actuel plus que trentenaire des limites séparatrices des dites propriétés d'une part et leur représentation au plan cadastral d'autre part,

Déclare avoir:

1°) fixé partiellement la limite entre les deux propriétés suivant le tracé 19-10-64-42-43-94-95-96-54 représenté au plan ci-contre dressé à l'échelle de 1/125.

2°) procédé au mesurage d'une grange figurée sous teinte jaune, circonscrite par les points 54-83-86-62-102-104-64-42-43-94-95-96-54, cadastrée LOBBES 2EME DIVISION section B parties des n° 344 P et 354 W, couvrant une superficie de 71 centiares 48 décimilliaires et destinée à être vendue par Madame Paule BUISSERET à ma requérante.

3°) procédé au mesurage d'un garage avec partie de cour et remise, sous teinte verte, le tout délimité par les points 64-10-19-35-93-97-54-96-95-94-43-42-64, cadastré LOBBES 2EME DIVISION section B partie des n° 344 R et 354 P, ayant une surface de 3 ares 19 centiares 36 décimilliaires et faisant l'objet d'une donation par Madame Thérèse TRICOT à sa fille, Mademoiselle France DUBOIS.

REMARQUES ET SERVITUDES.

La borne 19 est nouvelle.

Le muret ainsi que les dalles en béton existants entre les points 64 et 10 sont privatifs du fonds objet de la donation.

Le mur 83-86 séparatif de la grange vendue et du garage restant appartenir à Madame BUISSERET sera mitoyen. Il sera exhaussé jusqu'à la toiture aux frais de la partie acquéreuse dans l'année des présentes.

L'accès au grenier du dit garage via la grange vendue sera supprimé. Une trappe d'accès sera réalisée dans le dit garage par Mademoiselle France DUBOIS ou ses ayants droit dans les six mois de la demande expresse de Madame BUISSERET.

La porte existante entre les points 64 et 86 constitue une servitude de vue grevant le surplus de la parcelle B 354 W.

La future propriété de Mademoiselle France DUBOIS pourra évacuer ses eaux pluviales et épurées via les fonds restant appartenir à Madame Thérèse TRICOT.

Tous les écoulements existants pourront subsister.

Les biens mesurés auront accès à la rue du Tordoir via le chemin privé existant sur la propriété de Madame Thérèse TRICOT, à charge pour le propriétaire de contribuer équitablement aux frais d'entretien du dit passage. Tous les raccordements aux divers réseaux de distribution pourront y être posés.

Gui DELHAYE.

LEGENDE.

- Nouvelle borne.
- Point référencé.
- Mur privatif.
- Mur mitoyen.
- Limite parcellaire.
- Limite non bâtie.
- Construction en maçonnerie.
- Bâti léger.
- Clôture.

COORDONNÉES LOCALES.		
NUM	X	Y
7	228.675	218.387
10	228.370	210.858
19	227.714	200.000
26	217.450	203.993
35	207.710	200.000
37	207.704	203.613
42	207.981	209.949
43	207.633	209.940
44	201.937	209.844
54	201.891	216.971
55	201.769	223.305
62	208.050	217.060
64	207.964	213.985
72	219.226	219.061
83	201.893	216.801
86	208.055	216.890
93	200.000	200.000
94	207.661	208.040
95	200.449	207.919
96	200.397	216.119
97	199.891	216.942
102	209.682	216.952
104	209.830	213.699

